



Droit familial concernant les enfants mineurs

Par **paoriginalr**, le **17/02/2010** à **09:44**

Bonjour, je suis un père divorcé et mon ex épouse se prépare à quitter l'île de la Réunion pour la métropole en emmenant mes trois enfants. J'ai la garde de ceux-ci les week ends des 1er, 3ème et 5ème semaines. et la moitié des vacances scolaires. Ai-je le droit de m'y opposer? Si oui, quels sont mes droits et comment faire? Je vous remercie pour vos réponses à venir